



TARIFS CENTRES DE VACANCES INTERCOMMUNAL LA COURBE A COMPTER DU 01/01/2018

	GAILLAC - GRAULHET Agglomération	Communes extérieurs à GGA
	Tarif journalier (facturation à la semaine) — Repas inclus	
Quotient familial Supérieur à 1100 €	13,00 €	21,00 €
Quotient familial compris entre 901 et 1100 €	11,50 €	19,50 €
Quotient familial compris entre 701 et 900 €	9,50 €	17,50 €
Quotient familial compris entre 500 et 700 €	7,50 €	15,50 €
Quotient familial inférieur à 500 €	6,50 €	14,50 €
Bénéficiaires MSA	7,00 €	15,00 €
Bénéficiaires CSI + QF > 1100 € (50% part famille)	6,50 €	10,50 €
Bénéficiaires CSI + QF entre 901 et 1100 € (50% part famille)	5,75 €	9,75 €
Bénéficiaires CSI + QF entre 701 et 900 € (50% part famille)	4,75 €	8,75 €
Bénéficiaires CSI + QF entre 500 et 700 € (50% part famille)	3,75 €	7,75 €
Bénéficiaires CSI + QF < 500 € (50% part famille)	3,25 €	7,25 €

Une dégressivité pour les fratries sera proposé (présence le même jour sur la même semaine) :
-0,50 € pour le 2ème enfant ; - 1,00 € pour le 3ème enfant ; - 2,00 € pour le 4e enfant et suivants

Les quotients familiaux CAF sont arrêtés au 31 janvier 2018

Communes de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet: Alos - Amarens - Andillac - Aussac - Beauvais-sur-Tescou - Bernac - Brens - Briatexte - Broze - Busque - Cadalen - Cahuzac-sur-Vère - Campagnac - Castanet - Castelnau de Montmiral - Cestayrols - Coufouleux - Donnazac - Fayssac - Fénols - Florentin - Frausseilles - Gaillac - Giroussens - Graulhet - Grazac - Itzac - Labastide de Lévis - Labessière-Candeil - Lagrave - Larroque - Lasgraisses - Lisle sur Tarn - Loubers - Loupiac - Mézens - Montans - Montdurausse - Montels - Montgaillard - Montvalen - Noailles - Parisot - Peyrole - Puybegon - Puycelsi - Rabastens - Rivières - Roquemaure - Saint-Beauzile - Sainte Cécile du Cayrou - Saint-Gauzens - Saint Urcisse - Salvagnac - La Sauziere Saint Jean - Sénouillac - Tauriac - Técou - Tonnac - Le Verdier - Vieux